



## Invitation salarié à un repas

Par **Rapido**, le **25/06/2014** à **22:30**

Bonjour ,je dirige une entreprise d'une quinzaine de personnes .je vais organiser un vendredi soir ,en dehors des horaires de travail ,un barbecue avant le départ en congé .

Nous avons un salarié en arrêt de travail qui ne sera pas convié car relation conflictuelle.

Cela pose t il problème , est ce illegal ?

Faut il que j'organise le repas à titre prive pour éviter tous litiges.?

Cordialement

Par **P.M.**, le **26/06/2014** à **10:48**

Bonjour,

Les conflits se règlent normalement autrement et le salarié ne l'est peut être pas avec l'ensemble de l'entreprise...

Une telle exclusion d'une activité au sein de l'entreprise pourrait paraître discriminatoire...

A la limite, effectivement, vous êtes libre d'inviter qui vous voulez sur vos deniers personnels...